

N° de dossier : CPURB/2026/0018.

DÉCISION DE NE PAS IMPOSER UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT.

Demande de Monsieur Dimitri SIGNORE en vue d'obtenir le permis d'urbanisme pour : Modification du permis CPURB/2023/0570, octroyé le 16/01/2024 concernant la modification du parement du volume secondaire à savoir une brique de ton gris moyen en lieu et place d'un crépi gris. à : Rue Miss Cavell à 6044 Roux.

En application des dispositions des articles D.65. et R.21 du Livre Ier du Code de l'Environnement : Dispositions communes et générales, le Collège communal porte à la connaissance de la population que la demande dont question ne nécessite pas d'étude d'incidences sur l'environnement pour les motifs suivants :

Au vu de la notice et des plans annexés à la demande, ce projet n'aura pas d'incidences probables directes et indirectes notamment sur l'homme, la faune et la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel ainsi que sur l'interaction entre ces facteurs.

Au regard de ces différents éléments, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et il n'est, dès lors, pas nécessaire de réaliser une étude d'incidences.

Charleroi, le 18/03/2026

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin



Wallonie

Ville de Charleroi.
N/REF : CPURB/2026/0018.

Avis d'annonce de projet (annexe 25).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Collège communal est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Monsieur Dimitri SIGNORE, a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Rue Miss Cavell à 6044 Roux et cadastré(s) 19 B 599A.

Le projet consiste en : Modification du permis CPURB/2023/0570, octroyé le 16/01/2024 concernant la modification du parement du volume secondaire à savoir une brique de ton gris moyen en lieu et place d'un crépi gris. ; l'annonce de projet présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) : La demande s'écarte des prescriptions du permis d'urbanisation (LTS-52011-1152-00), du 25/02/2022 en ce qui concerne :
Matériaux d'élévations :
ce matériau principal peut être :
 - La brique de terre cuite rouge non nuancée s'intégrant dans le contexte bâti,
 - L'enduit/crépi de teinte blanche, gris claire à gris moyen ou rouge,
 - Les matériaux secondaires présentent la même gamme de couleur que ceux visés pour les matériaux principaux. A ceux-ci s'ajoutent le bardage bois naturel et le bardage en zinc,
 - Le volume secondaire peut être paré du matériau secondaire sur l'ensemble de ses façades,
 - Le béton architectonique est autorisé pour d'éventuels soubassements ou seuils,

Le projet prévoit le placement d'une brique de parement de teinte gris moyen sur le volume secondaire;

- Elle est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 2° du Code du Développement Territorial.

L'annonce de projet se déroule du **25/03/2026 (date début affichage) au 15/04/2026 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'annonce, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme. Les copies de documents via smartphones ou appareils photographiques personnels sont interdites.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Chantal GUISSARD, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention **CPURB/2026/0018**, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du **31/03/2026 au 15/04/2026** au Collège communal:

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

En date du 04/03/2026

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be